

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_3_25

Objet : Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Parvis de l'Ecole Paul Doumer

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaients présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaients Absents donnant pouvoir :

Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal

Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Etaients Absents excusés :

Etaients Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Fonds Départemental d'Aide au Développement Local subvention auprès du Conseil départemental – Parvis de l'Ecole Paul Doumer

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'annuler la délibération 2024_1_23 du 8 février 2024 sur la demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2024 pour l'aménagement du parvis de l'Ecole Paul Doumer en raison de la modification du programme de travaux et du plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite aménager le parvis du groupe scolaire Paul Doumer.

Cet aménagement a pour objectif de :

- répondre à la réglementation des Personnes à Mobilité Réduite,
- valoriser le groupe scolaire et redessiner un espace public cohérent en harmonie avec les nouvelles façades et le contexte urbain existant.
- désimperméabiliser les sols et faire la part belle aux espaces plantés afin d'apporter ombre et fraîcheur en été.

Le montant prévisionnel des travaux est de 374 114,63 €HT.

Monsieur le Maire informe que la commune peut bénéficier, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, d'une subvention pour cet aménagement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme de travaux et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, afin de mener à bien cette opération, selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Taux	Montant de la subvention sollicitée
Conseil départemental	50 %	187 057,32 €
Etat	30 %	112 234,39 €
Autofinancement	20 %	74 822,92 €
TOTAL		374 114,63 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération n°2024_1_23 du 8 février 2024,

APPROUVE l'opération d'aménagement du parvis de l'Ecole Paul Doumer,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2024, une subvention à hauteur de 50 % du montant des travaux HT.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

La secrétaire de séance

Jérôme MARCILIAC

Chantal GARCIA

